



**ANNEXE N°3 : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES AU CONCOURS EXTERNE POUR
L'ACCÈS AU CORPS DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE NORMALE DU MINISTÈRE DE LA
CULTURE, SESSION 2024**

**CERTIFICAT MÉDICAL :
DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES**

Je, soussigné(e), _____

docteur en médecine, médecin agréé de l'administration, certifie que

Mme/M. _____

Inscrit(e) au concours externe de technicien d'art de classe normale, spécialité céramique du ministère de la culture, session 2024

Demeurant _____

- est atteint(e) d'un handicap qui ne nécessite pas un aménagement d'épreuves.
- est atteint(e) d'un handicap mais ne souhaite pas bénéficier d'un aménagement d'épreuves.
- est atteint(e) d'un handicap qui justifie l'application des dispositions suivantes : **cocher et/ou renseigner le tableau ci-dessous** :

Type d'aménagements	Épreuve écrite d'admissibilité	Epreuves orales d'admissibilité	Epreuve pratique d'admission	Épreuve d'admission de dessin
Majoration d'un tiers-temps				
Utilisation d'une machine à écrire, d'un ordinateur (à préciser)				
Assistance d'un(e) secrétaire				
Assistant spécialiste d'un mode de communication pour les candidats handicapés auditifs				
Accessibilité des locaux				
Aucun aménagement demandé				
Autres aménagements (à préciser)				

À _____, le

Signature :

Ce document est disponible dans l'espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».

Le candidat doit faire parvenir ce document selon les modalités prévues dans l'arrêté d'ouverture du concours et la brochure d'information.